

service de la statistique. Je crois que le personnel du ministère des Douanes sera considérablement diminué par le fait qu'une grande partie de son travail de statistique sera fait par le département du Commerce.

M. SINCLAIR (Antigonish): Malgré que nous augmentions le nombre des employés, je crains que le travail ne se fasse pas mieux. J'ai eu l'occasion de demander récemment des statistiques et je n'ai pas pu obtenir grand'chose. Je voulais savoir qu'elle était la totalité des droits de succession perçus dans les différentes provinces et aussi quelle était la valeur à laquelle étaient estimées les successions dans ces provinces. Le bureau de la statistique n'a pas pu m'indiquer la valeur des successions au Canada, sur lesquelles des droits avaient été perçus. Il m'a semblé que c'était une bien pauvre preuve d'efficacité pour un service qui est supposé compiler des statistiques. Etant donné que nous aurons peut-être besoin plus tard de taxer les successions, je crois que c'est un travail dont le service de la statistique devrait s'occuper.

Autant que j'ai pu m'en assurer, on ne peut pas obtenir des rapports très complets de cette division. Lorsque j'ai demandé des renseignements, il m'est arrivé de constater qu'on ne pouvait pas me les procurer — pas toujours, mais très souvent. Personne ne s'occupe à l'entretien convenable de la division de la statistique, si on nous assure que nous en aurons pour notre argent. Quant à la question soulevée par le représentant de Shelburne-et-Queen (M. Fielding), l'accroissement du nombre des fonctionnaires est alarmant, autant que je puis en juger. L'autre soir, j'ai fait observer à la Chambre que le coût du gouvernement civil s'est accru de \$4,000,000 environ à près de \$6,000,000, depuis quelques années. Il faudrait mettre un frein à cet accroissement. Il se fait des dépenses qui ne rapportent rien et qui, par conséquent, ne sont pas justifiables. Je pourrais en citer quelques-unes; par exemple, celles du département de l'Information publique. A mon avis, nous gaspillons l'argent pour ce département. Il y a quelques jours à peine, j'ai posé une question en cette enceinte au sujet de ce qu'il coûtait et—le croiriez-vous, monsieur le président—il se dépense \$7,400 par mois pour le département de l'Information publique. Cela représente \$240 par jour, ou \$10 par heure. Pendant que le président du Conseil privé (M. Rowell)

[L'hon. M. Maclean.]

sommeille, cette dépense se maintient. S'il a dormi huit heures la nuit dernière, \$80 des deniers publics ont été dépensés pendant son sommeil, et s'il a pris une autre heure ce matin, pour son bain et sa prière, cela représente \$10 de plus.

L'hon. M. ROWELL: Je demande la parole sur un fait personnel. La séance n'a été levée qu'à deux heures ce matin, et je n'ai eu que cinq heures de sommeil.

M. SINCLAIR (Guysborough): Peut-être, mais je prêche l'économie, et j'espère que les membres du ministère tiendront compte de mon avertissement.

Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.—Solde de la force.—Crédit supplémentaire, \$1,195,951.17.

M. McMASTER: Ceux qui ont à administrer un département comme celui-ci devraient pouvoir estimer de plus près les besoins de la force dans le budget principal, afin de n'être pas obligés de venir, pendant les derniers jours de la session, demander un million et un tiers de dollars dans le budget supplémentaire.

L'hon. M. ROWELL: L'explication est fort simple. Depuis la préparation du budget principal, il a été décidé de doubler la force, d'augmenter de 1,200 à 2,500 le nombre des gendarmes. Ce crédit est destiné aux dépenses additionnelles nécessitées par l'augmentation de la force.

M. McMASTER: Cette décision a été prise, je le suppose, après que le budget principal eut été déposé sur le bureau.

L'hon. M. ROWELL: Après sa préparation.

Rétablissement des soldats dans la vie civile.—Service extérieur, \$9,605,405.

M. JACOBS: Au sujet de ce crédit, je voudrais faire quelques commentaires. Pendant un certain temps, si je comprends bien, le représentant de Colchester (M. McCurdy) a été secrétaire parlementaire du département du Rétablissement des soldats et il a démissionné, après être demeuré à son poste pendant cinq ou six mois. Pendant les dernières semaines, une autre personne, qui était à la tête du service médical a aussi démissionné, en donnant à peu près les mêmes raisons que le représentant de Colchester. Je voudrais appeler l'attention du comité sur un passage de la lettre de démission du docteur McKelvey Bell. Il est ainsi conçu:—

Dans les circonstances, si je restais à mon poste actuel de directeur du service médical, ce serait un aveu tacite que j'approuve les prin-